

CALENDRIERS

VACANCES SCOLAIRES 2019

Vacances	Périodes
Hiver	Du samedi 9 au dimanche 24 février 2019
Printemps	Du samedi 6 au lundi 22 avril 2019
Été	Du samedi 6 juillet au dimanche 1 septembre 2019
Automne	Du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2019

PÉRIODES D'INSCRIPTION 2019

Vacances	Périodes d'inscriptions
Hiver	Tous les lundis, mercredis et vendredis jusqu'au 25 janvier 2019
Printemps	Tous les lundis, mercredis et vendredis jusqu'au 22 mars 2019
Été	Tous les lundis, mercredis et vendredis jusqu'au 7 juin 2019
Automne	Tous les lundis, mercredis et vendredis jusqu'au 4 octobre 2019

Ouverture des inscriptions dès le Mercredi 2 janvier 2019

FOCUS SUR LES RÉSERVATIONS ...

Vous êtes nombreux à utiliser le système de réservation, ce qui vous permet d'avoir une plus grande souplesse dans la gestion des inscriptions de votre enfant sur l'année.

Néanmoins, devant l'abus de certaines familles et des listes d'attente qui s'allongent, les réservations seront davantage encadrées à partir de 2019.

Ce qui change :

- ♦ **La réservation aura une validité plus restreinte dans le temps :**
Vous devrez **impérativement** confirmer votre inscription à la fin du mois suivant où la réservation a été faite.

*Exemples : Le 15 février 2019, je réserve 1 semaine aux vacances de printemps et 3 semaines en été.
Je devrais confirmer les semaines réservées avant le 30 mars 2019.*

*Le 1er avril 2019, je réserve 4 semaines en été et 1 séjour en automne.
Je devrais confirmer les semaines réservées et le séjour avant le 31 Mai 2019.*

- ♦ **Une fiche de suivi sera mise en place :**
Elle récapitulera les informations essentielles: Date de la réservation, périodes réservées, dates butoirs, etc... Un double vous sera remis pour réservation effectuée.

Ce qui ne change pas :

- ♦ La réservation n'est possible qu'à l'issue d'une première inscription de l'année en cours.
- ♦ Les délais impartis dépassés, vos places ne seront plus gardées.

TARIFS 2019

Comment calculer le coût de l'inscription aux A.L.S.H ou aux séjours ?

♦ Pour les A.L.S.H, 2 possibilités :

- **Si vous dépendez du régime général**, le tarif journalier s'élève à 1% de votre quotient familial (QF).

* Ex : pour un QF = 1000€, le prix de journée (tout compris) est de 10€ par jour.

Ainsi, pour une inscription du lundi au vendredi (5 jours), le coût sera de: 5 j x 10€ = 50€

* Prix de journée minimum : 3,50 € par jour pour les QF ≤ 350€

* Prix de journée maximum: 20 € par jour pour les QF ≥ 2000€

- **Si vous êtes affiliés à un autre régime (Ex: MSA)**, dans ce cas, la Communauté de Communes applique la tarification maximum, **soit 20€ par jour** (tout compris).

Ainsi, pour une inscription du lundi au vendredi (5 jours), le coût sera de: 5 j x 20€ = 100€

- ♦ **Pour les séjours** : La tarification est établie selon votre QF, duquel sont déduites les aides communales - **7€ par jour**- (attribuées à tous les résidents de Cœur du Var sans condition de ressources). Retrouvez- les tarifs ci-dessous. (Tarifs TTC toutes aides déduites.)

TARIFS SÉJOURS 2019

Q.F	Séjours Hiver (6 J)	Séjours été (5 J)	Séjour Automne (6 J)
≤ 500€	280 €	103 €	130 €
Entre 501€ et 800€	298 €	118 €	148 €
Entre 801€ et 1300€	316 €	133 €	166 €
≥ 1300€	334 €	148 €	184 €

Attention : Le nombre de places est limité par séjour .

RAPPEL

Les inscriptions se font à la semaine et les règlements s'effectuent à l'inscription.

Tout dossier incomplet ou arrivé après les dates limites d'inscriptions sera refusé

Inscriptions par courrier	ou	A la Communauté de Communes
Adresse: Communauté de Communes Cœur du var Service jeunesse Quartier Précoumin, Route de Toulon, 83340 Le Luc en Provence		<u>Jours et horaires d'accueil du public:</u>
N'oubliez pas de joindre votre règlement. Dès réception de votre dossier, nous vous confirmons son enregistrement par téléphone .		♦ Tous les lundis et mercredis : <ul style="list-style-type: none">• De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
		♦ Les vendredis matin uniquement <ul style="list-style-type: none">• De 8h30 à 12h
		Attention: En dehors de ces jours et heures précisés ci-dessus, AUCUNE PERSONNE ne sera reçue dans nos bureaux.

♦ Modalités de règlement :

- **Paiement comptant :** ☞ Chèques (bancaires, vacances) **ou** ☞ Espèces **ou** ☞ Carte bancaire
- **Paiement échelonné :** ☞ Prélèvement automatique (prévoir un RIB).
☞ Acompte demandé (montant libre) à la 1ère mise en place de l'échéancier

Contacts:

Sandrine : 04.98.10.43.56 - sguyonnet@coeurduvar.com **ou** **Aurore:** 04.98.10.43.57 - aivaldi@coeurduvar.com